



CGT Intérieur
de l'Administration Centrale
Immeuble Lumière
Place Beauveau
75800 PARIS CEDEX 08

☎ :01.80.15.57.22

✉ cgt-interieur-ac@interieur.gouv.fr

Compte-rendu syndical du Comité technique d'Administration centrale du 16 mars 2021

Présent: FO, CFTD, CGC-SAPACMI, CGT
Secrétaire adjoint de séance Mme LAGARDE (FO)

Le Secrétaire général du Ministère nous apprend le décès de Mme HAULOT
adjointe administrative à la DEPAFI/SAILMI /SDASEM décédée du COVID ce lundi 15 mars 2021.

Avant-propos du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur :

Information immobilière de l'AC sur le devenir de « Lumière » :

Il nous est rappelé que ce site est en location, coûte cher et est partagé avec des sociétés privées. Il pose donc des problèmes sur plusieurs points : sécurité, loyer et entretien car le bâtiment n'est pas neuf et de nombreux travaux de rénovation perturbant sont en cours.

L'État souhaite être propriétaire et acquérir un site à l'horizon 2025/26 avec des caractéristiques suivantes minimales qu'est l'actuel site c'est-à-dire comprenant à minima 46693 m² pour pouvoir loger 2400 agents. **Si cela comprend l'enveloppe d'agents actuels du site Lumière, ça passe... mais si ça doit intégrer les communautés de travail de Garance cela mesure l'objectif de réduction d'emploi de la centrale pour 2025/2026.**

Des recherches ont été entreprises avec la Direction de l'Immobilier de l'État et plusieurs solutions sont à l'étude. Un groupe de travail et une comitologie lié à cette réflexion DRH et DEFAPI monteront une direction de projet pour travailler sur ce chantier.

Ce qu'on peut retenir globalement de la stratégie du MI c'est que :

Les Fonctions « support » sont Garance et Lumière et les fonctions Stratégiques à Beauvau

Une réflexion sur le schéma pluriannuel de l'immobilier est donc en cours étant donnée le terme en fin d'année de la cohérence d'implantation du schéma actuel.

Actualité lié au COVID-19 :

18 cas de Covid en AC

235 agents Covidés depuis le début

67 % de postes sont télétravaillés à ce jour en centrale hors force de police, gendarmerie et sécurité civile

Sur le territoire national c'est 37 % des postes en télétravail.

Une précision apporté par la DNUM :

6859 agents en télétravail 4147 NOEMI livrés et utilisés par les agents 1100 SPAN pour les agents et 6000 NOMADE2 sont utilisés.

Il ne reste que 89 NOEMI en demande

Et il n'y a pas de commande d'ordinateur type télétravail en cours.

Le SG rappelle que la stratégie du gouvernement est appliqué par l'administration centrale par les instructions faites il y a quelques jours

Depuis le 1^{er} mars, les médecins du travail peuvent vacciner les agents. 3 sites pour cela Beauvau, Lumière, Garance.

Nous sommes en attente de l'agence Européenne du médicament, pour savoir si on peut continuer à vacciner avec le vaccin AstraZenica .

A ce jour 30 personnes se sont inscrites pour la vaccination en administration centrale dont 14 présentant les prescriptions de vaccination.

L'offre de vaccination est supplémentaire à l'existant et respecte le secret médical et le volontariat.

Nos coordonnées : La CGT Intérieur Administration Centrale - Immeuble Lumière - Place Beauveau 75800 PARIS CEDEX 08

Mél : cgt-interieur-ac@interieur.gouv.fr

Téléphone : 01 80 15 57 22 / 06 25 48 01 62

La CGT débute ce CTAC avec une constatation : il n'y a pas le PV du CT précédent qui devait nous être présenté conformément à l'art.41 du décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif au CT. **Pour rappel, l'administration à 1 mois et il doit être soumis à l'approbation au CT suivant.** Nous rappelons que la CGT était au secrétariat adjoint de la séance précédente. d'où la demande ...

Quand est il ?

Réponse : Il est en cours , il y a eu des problèmes liés à l'enregistrement du dernier CT. Dont acte. **Il y en a qui ont essayé... ils ont eu des problèmes.**

Texte soumis aux votes :

Projets de modification du décret transformant le SCA et SCAE et modification de son arrêté.

Il s'agit d'ajouter le terme « précurseurs d'explosifs » dans le nouveau décret

Définition: Les produits précurseurs d'explosifs sont des produits chimiques d'usage courant qui peuvent être détournés pour la fabrication illicite d'explosifs. **Par exemple : balancer des feux d'artifice sur un commissariat de police ; l'État est très réactif quand sa police est sous les feux d'artifice, par contre quand ce sont des gilets jaunes sous le feu des LBD... c'est relatif.**

Dans l'art.3 il est fait allusion au réseau du pilotage du réseau partenarial : en quoi consiste -il ?

Réponse : Les ministères partenaires, opérateurs et représentant des opérateurs.

Dans l'art.4 il ne fait plus référence aux munitions et leur élément . Pourquoi ?

Réponse : Simplification d'écriture du décret

Questions :

En regardant l'organigramme actuel, il y aurait 40 agents au SCA

Le futur SCAE comporterait 43 agents : Quels sont les recrutements car nous voyons bien le chef de pôle explosif mais le reste nous semble confus.

Également, dans la nouvelle orga qui fera le chargé de com puisque la personne en place est promue (contractuelle) Adjointe à la cheffe du pôle d'animation territoriale et partenariale ?

Réponse : Pour le premier point il n'y a pas qu'un recrutement mais il se fera à budget constant puisque des agents sur le budget Police National sont dans ce service.

Concernant l'agent contractuelle, il fera les 2. **On espère qu'elle pourra négocier un meilleur salaire.**

Question RH: Quand un contractuel est sur un poste de titulaire, la fiche de poste est-elle encore à la vacance pour le recrutement d'un titulaire ?

Réponse : La fiche de poste n'est plus publiée dès lors que l'on prend un CDD ou CDI. **Pourtant dans le cadre d'un CDD on a la fin de contrat, et donc on devrait mettre à disposition des fonctionnaires la fiche de poste afin que chacun planifie son parcours professionnel sans surprise.**

Question technique :

Ce nouveau service ayant une compétence supplémentaire notamment dans les produits précurseurs d'explosifs, est-il prévu une formation en la matière pour les agents ?

D'après l'art.1, il semblerait que les agents du pôle d'animation territoriale et partenarial sont concernés par la communication liée .

Les agents du pôle explosifs sur le côté juridique et le pôle expertise sur l'aspect plus technique.

Réponse : Pas de nécessité de formation mais accompagnement de la montée en compétences des Préfectures.

En clair il n'est pas prévu de formation pour ces agents sur cette nouvelle compétence. **On crée de nouvelles missions mais sans chercher à garantir la formation professionnelle ; bref on compte sur l'intelligence de l'agent pour se démerder seul. Comme d'habitude ! GPEC et GRH ne sont que des termes sans réalité.**

Remarque : le pôle contrôle se voit attribuer des nouvelles fonctions au regard de l'ancien arrêté portant organisation du SCA : il devra assister les unités ou services lors d'investigations relatives à l'activité des professionnels.

Concrètement comment et avec quels moyens : budget, humain ?

Réponse :Pas de budget ni moyen supplémentaires, ces missions existaient et n'étaient pas inscrites dans le décret. C'est une mise à jour du décret.

Votes sur la modification des textes (décret et arrêté):

Nos coordonnées : La CGT Intérieur Administration Centrale - Immeuble Lumière - Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08

Mél : cgt-interieur-ac@interieur.gouv.fr

Téléphone : 01 80 15 57 22 / 06 25 48 01 62

Pour :CFDT , UNSA
Abstention :FO, CGT, CGC-SAPACMI

Projet création d'un cabinet à la DEPAFI

En lisant la fiche d'impact nous constatons un préambule difficile à réaliser puisque « dans un souci de performance et d'amélioration du fonctionnement » vous créez un cabinet tandis que dans le même temps la DEPAFI devra réduire de 10 ETP pour 2021. **Quel paradoxe !**

En matière de RH La CGT fait la remarque de s'assurer que les arrêtés individuels correspondent à la réorganisation : par exemple si ce dernier stipule que l'agent est affecté à la SDSPPA ou SDCR. Il faudra refaire l'arrêté de l'agent. Dans ce projet et dans un souci de « bienveillance avec les agents » ils ne seront pas regroupés sur un même site. Comment les agents pourront travailler en équipe ?

Il faudrait que cette question ne se règle pas par les outils de travail à distance / télétravail car ce n'est pas une solution envisageable sur du long terme pour un cabinet lié aux événements d'urgence de la direction.

Question concernant le poste de chef de cabinet : La CGT constate que le poste sera occupé par une contractuelle, à notre demande auparavant nous avons souhaité qu'une vacance de poste soit faite pour que l'on ne puisse avoir de la transparence dans le recrutement, quel a été son déroulement ?

Réponse du Directeur de la DEPAFI : 11 candidatures ont été enregistrées pour le poste de Chef de son cabinet. Lorsque le poste a été publié une seule candidature a été celle d'un fonctionnaire, **ce dernier n'a pas voulu prendre le poste au regard des missions...**

La CGT Intérieur AC fait la remarque de la qualification du poste aurait pu justifier un catégorie A type CAIOM comme il en existe à la DRH ou la DNUM

La réponse apportée a été que les missions étaient moindres que celles des autres chefs de cabinet, pour certaines OS ils s'apparentaient à un super secrétariat, et, donc le directeur de la DEPAFI voyait plutôt un jeune cadre sur ce poste. **Et on s'économise un emploi fonctionnaire et la NBI qui va avec. Le contractuel se fait payer sa retraite par le privé, cela permet des « économies » d'échelle à la fonction publique. Cynique non ?**

Pour FO, la DEPAFI est une direction de prestige (**Ah, ah!!!**) et donc cela valait un poste de CAIOM avec des missions d'un véritable cabinet. **C'est pas faux, mais on ne peut associer aujourd'hui la DEPAFI avec le prestige étant donné les difficultés d'organisation (fuite et turn-over important) et aussi pour les agents (RPS).**

Votes :

abstention à l'unanimité (CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC-SAPACMI)

Texte soumis pour information:

Présentation du schéma d'emploi en administration centrale

Décidément la bureaucratie et ses sigles sont de rigueur nous demandons un glossaire pour les sigles

En voici leur signification :

ETPT → Équivalent Temps Plein Travaillé

Il sert à calculer le plafond d'emploi qui doit être respecté au 31 décembre de l'année N. C'est la durée réelle d'exercice de l'agent sur une année : un agent à temps partiel = 0,8 ETPT, un contractuel à 80 % sur 3 mois = $3/12 \times 0,8$ c'est 0,2 ETPT

ETPE → Équivalent Temps Plein Effectif

Autrement appelé Effectifs physiques, ce sont les vrais gens. Un agent à 80 % = 1 ETPE.

Il sert à calculer le schéma d'emploi.

Concernant le tableau présenté nous déplorons encore une fois une volonté de réduire l'administration tel qu'annonçait la circulaire sur la réorganisation des administrations centrales de l'ancien gouvernement .

Manifestement la crise sanitaire en cours ne fait pas allumer une ampoule dans les cerveaux de nos dirigeants. Il nous semblait clair que seule la puissance publique armée suffisamment d'agents titulaires puissent garantir le fonctionnement nécessaire répondant aux besoins de la population.

Et bien non il faut encore dégraisser de 111 ETP sur le programme de conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur (BOP 216 CPPI) pour l'année 2021.

Nos coordonnées : La CGT Intérieur Administration Centrale - Immeuble Lumière - Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08

Mél : cgt-interieur-ac@interieur.gouv.fr

Téléphone : 01 80 15 57 22 / 06 25 48 01 62

Une logique inverse devrait être opérée pour satisfaire l'ensemble de la population et pas pour une infime portion qui ne cherche qu'à marchandiser notre bien commun.

Pour exemple : il a été demandé lors de la création de 2 super structures du MI DNUM et DEPAFI des efforts en réductions d'effectifs et de budget notamment pour le SAILMI (100 ETP en moins et 40 Millions d'économie) et bien ces 2 services en tension actuellement au regard de la crise sanitaire (logistique et mis en place du télétravail) se voient encore amputer de 10 ETP pour la DEPAFI et de 6 ETP pour la DNUM

Quelle est la logique ?

Pour la CGT il faut arrêter immédiatement cette casse du service public de l'État.

Suite à notre prise de parole, une information nous est donnée concernant le BOP 354 : notre chère gouvernement a décidé d'exonérer le plafond d'emploi pour 2021 en Préfecture notamment pour la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD)

En ajoutant également qu'une décision princière du Président de la République fin 2020 accordait 100 ETP supplémentaires pour lutter contre la radicalisation dont 35 pour le BOP 216 au profit du SG-CIPDR la fameuse unité de contre discours républicain.

Nous apprenons également que les SGAMI rattachés au BOP 216 depuis le 1^{er} janvier 2020 représente 3824 ETP Et qu'enfin, une stratégie pérenne pour les métiers en tension sera adoptée. En clair on fera attention pour Cdisé des contractuels.

la CFDT se satisfait que l'on trouve un point d'équilibre pour préserver les emplois dans les territoires (hallucinant)

Le SG remarque : nous sommes arrivés à un exercice à bout de souffle.

Les autres OS se félicitent d'avoir des informations qu'ils n'avaient pas avant notamment un schéma d'emploi par direction. Merci de nous dire qu'il y aura encore moins d'agent l'année prochaine !

En dernière info le SG nous apprend que 120 à 130 ETP « main d'œuvre étrangère » seront reversés au MI ; depuis le ministère du travail.

Questions diverses :

La CGT demande l'ouverture d'un groupe de travail sur le fondement de l'art.34 alinéa 5 du décret 2011-184 afin d'établir des critères de répartitions du CIA (prime RIFSEEP)

En effet bien trop d'agents ayant eu des objectifs atteints et une manière de servir satisfaisante se retrouvent avec une prime inférieure à la moyenne. Alors que cette prime est basée sur un montant moyen par corps et par grade. Pourquoi n'ont-ils pas droit à ce montant ? Quels sont les critères retenus par le chef de service à part la note de gueule rapportée par le supérieur hiérarchique.

C'est est pour tout cela que nous demandons l'établissement de critères objectifs pour attribuer peu, plus ou pas le CIA.

Nous avons déploré un suicide au sein de l'administration centrale en octobre 2020. A ce jour aucune information, compte-rendu d'enquêtes administratives ou d'action de prévention envisagées en terme de SST n'a été porté à notre connaissance. Qu'en est il à ce jour ?

La CGT vous demande de bien vouloir nous faire un point sur la restauration à ce jour

Notamment l'effort fait pas l'administration au détriment des prix.

Au regard de la crise sanitaire le droit d'entrée au restaurant inter-entreprise a augmenté et aucune alternative de prestation pour déjeuner n'existe à ce jour tandis qu'on avait fermé des espaces sociaux de restaurations à Garance.

Nous souhaitons que le CHSCT soit saisi de cette question pour nous en faire un point d'info au prochain CT

FO demande un point sur la rupture conventionnelle savoir où on en est.

Les RH répondent que c'est la circulaire qui est appliquée et pas autre chose. (Ouais, mais combien d'agents fuient l'administration? Parce que derrière, faut les remplacer)

UNSA : Fait la remarque sur le document de suivi des CT que certains textes ne sont pas sortis à ce jour.

Et demande un bilan PPCR sur l'échelonnement de la carrière sur 2 grades.

CFDT : demande sur la transformation du DIF en CPF

Pour les contractuels les CPF sont alimentés depuis 2018, la difficulté pourrait se porter pour les contractuels du privé

Enfin l'administration nous apprend que la circulaire sur l'avancement va sortir très vite.

Nos coordonnées : La CGT Intérieur Administration Centrale - Immeuble Lumière - Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08

Mél : cgt-interieur-ac@interieur.gouv.fr

Téléphone : 01 80 15 57 22 / 06 25 48 01 62

Conclusion :

L'administration, en tant qu'exécutif, opère les réductions d'effectifs en les faisant supporter quasi uniquement sur les services centraux. L'administration étant conçu comme une entité qui lie les services territoriaux et les services centraux pour réaliser ensemble une prestation de service publique auprès des usagers et pour le compte de l'État engrange ainsi un affaiblissement généralisé de sa structure. La CGT s'émeut de cette situation qui dure depuis 2007 avec une réduction constante d'emploi, un recours au salariat précaire ou non statutaire renforcé, un gel du point d'indice et des règles de primes de gueule qui dissolvent les cohésions d'équipe.

Combien de temps allez vous encore tenir ? La CGT est considérablement inquiète pour la santé mentale et physique de ses collègues.

Nos coordonnées : La CGT Intérieur Administration Centrale - Immeuble Lumière - Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08

Mél : cgt-interieur-ac@interieur.gouv.fr

Téléphone : 01 80 15 57 22 / 06 25 48 01 62